

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Acquisition et modification d'un logiciel de sondage pour la réalisation du RIDEA

Numéro de consultation SSP-2026-022

Acheteur public : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA)

Direction service : Bureau de la commande publique et des achats – Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles

Type de contrat : Marché mixte comprenant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande

Pendant les phases de consultation (candidatures/offres), les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question envoyée par mail aux services ou posée par téléphone ne sera traitée.

Sommaire

1	Le RIDEA : informations générales.....	4
1.1	Objectifs	4
1.1.1	Le RICA.....	4
1.1.2	Transition vers le RIDEA	4
1.2	Modalités de collecte	4
2	Objet du marché	6
3	Calendrier prévisionnel	9
4	Prestations attendues.....	11
4.1	La solution de collecte.....	11
4.1.1	Les exigences métiers	11
4.1.1.1	Système d'autorisation.....	11
4.1.1.2	Paramétrage des questionnaires.....	12
4.1.1.3	Administration	13
4.1.1.3.1	Administration Web	13
4.1.1.3.2	Administration face à face.....	13
4.1.1.4	Contrôles.....	14
4.1.1.5	Statut des questionnaires	15
4.1.1.6	Système de validation – gestion de vie du questionnaire	16
4.1.1.7	Dispositifs de suivi de la collecte.....	17
4.1.1.8	Gestion des affectations.....	17
4.1.1.9	Gestion des codes tarification	18
4.1.1.10	Injection de données	18
4.1.1.11	Import de données	19
4.1.1.11.1	Import unitaire	19
4.1.1.11.2	Import de masse	20
4.1.1.12	Ergonomie	20
4.1.1.13	Système d'export.....	21
4.1.2	Les exigences non-fonctionnelles.....	22
4.1.2.1	Sécurité	22
4.1.2.2	Performances.....	23
4.1.2.2.1	Supporter l'exécution de très nombreux contrôles	23
4.1.2.2.2	Supporter les utilisations simultanées	23
4.1.2.2.3	Import des données.....	23
4.1.2.2.4	Déploiement	23
4.1.2.2.5	Déployer fréquemment des changements dans les questionnaires d'enquête	23
4.1.2.2.6	Utilisabilité et charte graphique	23
4.1.2.2.7	Le périmètre d'application du DSFR est régi par la circulaire n°6411-SG5	24
4.1.2.3	Sécurisation des données	24
4.1.2.4	Interopérabilité	24
4.1.2.5	Tests de sécurité et d'intrusion.....	25
4.1.2.6	Maintenabilité	25
4.1.2.7	Nom de domaine	25
4.1.2.8	Compatibilité avec les PC enquêteurs	26
4.1.2.9	L'Ecoconception de l'outil.....	26
4.1.3	Disponibilité	26

4.1.4	Formation et documentation	26
4.1.4.1	Administrateurs centraux	27
4.1.4.2	Administrateurs régionaux et opérateurs de saisies	27
4.1.4.3	Support de formation et documentation	27
4.2	<i>Le paramétrage initial du questionnaire</i>	27
4.2.1	Les variables	28
4.2.2	Les contrôles	29
4.2.3	Les feuillets	29
4.3	<i>Hébergement</i>	30
4.4	<i>Evolutions</i>	31
4.4.1	Ajustements et améliorations	31
4.4.2	Fonctionnalités nécessaires aux autres enquêtes	31
5	Liste des annexes	32

1 Le RIDEA : informations générales

1.1 Objectifs

1.1.1 Le RICA

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA), appelé ci-après « l'Administration », réalise de manière annuelle une enquête relative aux données comptables et technico-économiques d'exploitations agricoles appelée Réseau d'information comptable agricole (Rica). Le Rica est une source de données unique permettant d'analyser les revenus des exploitations agricoles et leur fonctionnement économique. Ce réseau a été mis en place depuis 1968 par la Commission européenne, pour évaluer l'impact de la Politique agricole commune, grâce à des données collectées sur un échantillon d'exploitations agricoles dans chaque État membre. En France, l'enquête est réalisée auprès d'environ 7 200 exploitations agricoles, volontaires pour participer à la collecte. La collecte des données est confiée aux offices comptables des exploitants. Cette source va évoluer considérablement dans les prochaines années, nécessitant la refonte des outils de collecte.

1.1.2 Transition vers le RIDEA

La transformation du Rica en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) s'est inscrite dans le cadre de la stratégie européenne « de la ferme à la table », déclinaison du Pacte Vert pour une alimentation durable. Cette transformation s'est traduite dans le règlement (UE) 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023. Le RIDEA entre en vigueur à compter de l'exercice comptable 2025, collecté en 2026. La mise en œuvre est progressive afin de permettre aux systèmes d'information de s'adapter au vu de la quantité d'informations nouvelles à collecter. Pour la France, l'essentiel des nouvelles variables sera intégré à l'enquête lors de l'exercice 2028, collecté en 2029. Pour répondre à ces besoins d'informations, le SSP mobilisera, en plus des données disponibles auprès des comptables, des sources de données externes (administratives ou autres), ainsi qu'une collecte auprès des exploitants pour les données non accessibles autrement. Le dispositif d'enquête RIDEA sera structuré autour d'un questionnaire comportant deux volets distincts : un premier volet comptable, portant sur les données financières et comptables, sera confié, comme actuellement, aux offices comptables des exploitations ; un second volet extra-comptable pourra être pris en charge, selon les exploitations, soit par les offices comptables, soit par les enquêteurs du ministère, chargés de recueillir directement auprès des exploitants les informations complémentaires requises.

L'Administration doit donc engager divers travaux pour cette mise en œuvre, notamment l'évolution de son dispositif informatique de collecte des données.

1.2 Modalités de collecte

Quatre profils se partagent le processus de collecte :

- **Les administrateurs centraux sont chargés** de l'élaboration du questionnaire et de son intégration dans l'outil de collecte. Ils en assurent chaque année l'adaptation, ainsi que la mise à jour de la liste des différents contrôles. Ils peuvent également être sollicités afin d'apporter des modifications ou des corrections en cours de campagne.
Ils ont par ailleurs la responsabilité de l'initialisation des fiches d'exploitations, laquelle consiste à intégrer à des instances du questionnaire les premières données, notamment les éléments d'identification, les informations issues de campagnes précédentes ou encore des données recueillies par d'autres canaux. Dès lors qu'une instance de questionnaire contient des données, elle est qualifiée de fiche d'exploitation.
Les administrateurs centraux sont également amenés à importer des données complémentaires à tout moment durant la période de collecte, y compris lorsque des éléments ont déjà été saisis par les opérateurs, qu'il s'agisse de comptables ou d'enquêteurs.
Enfin, les administrateurs centraux constituent le dernier maillon de la chaîne de validation des fiches. À ce titre, il leur incombe d'examiner les justifications apportées à certains contrôles de cohérence critiques et de statuer sur leur validation ou leur rejet.
- **Les administrateurs régionaux (SRISE)** assurent l'organisation de la collecte auprès des offices comptables. À ce titre, ils procèdent au recrutement des offices comptables chargés de la saisie des données, dispensent les formations relatives à l'outil et au questionnaire, assurent le suivi de l'avancement des travaux et valident la majorité des justifications apportées dans le cadre des contrôles de cohérence.
Ils pilotent également la collecte extra-comptable : ils recrutent et forment les enquêteurs, mettent à leur disposition le matériel nécessaire, organisent et supervisent la collecte en répartissant les exploitations à interroger entre les enquêteurs et assurent la gestion de leur rémunération (à partir de l'outil ORGE).
- **Les enquêteurs du ministère** collectent auprès des exploitants les éléments du volet extracomptable, en face à face, dans certains cas sans possibilité de se connecter à Internet. Ce qui impose le recours à un mode de collecte déconnecté.
- **Les offices comptables** des exploitations agricoles suivies sont responsables de la saisie du volet comptable. Ils procèdent, entre la mi-avril et la mi-septembre de l'année N, à la saisie des données de l'année N-1 au moyen d'un questionnaire en ligne. Ces données couvrent l'essentiel des éléments comptables et technico-économiques figurant dans la comptabilité agricole des exploitations. La majorité de ces informations étant issue des logiciels comptables, la saisie consiste principalement à reporter les données depuis ces logiciels vers l'interface web de l'enquête. De nouvelles exploitations peuvent être intégrées à l'échantillon au cours de la collecte.
Dans certains cas, la collecte du volet extra-comptable peut être confiée aux offices comptables. La saisie des deux volets est alors réalisée au moyen du questionnaire en ligne.

2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

1. L'acquisition de licences logicielles permettant de concevoir des questionnaires d'enquêtes intégrant des logiques complexes de questionnement, de gérer des filtres et des contrôles avancés sur les données saisies, tout en restant accessible à des utilisateurs non développeurs. L'outil doit permettre de collecter des données sur divers canaux (web - CAWI, face-à-face - CAPI) et de restituer les résultats. Ces licences doivent assurer la conception et la génération d'un questionnaire par les administrateurs centraux (moins de 10 utilisateurs), sa gestion par les administrateurs régionaux (entre 15 et 50 utilisateurs), la saisie des informations sur le web par les offices comptables (entre 300 et 500 utilisateurs), la saisie des informations sur PC et notamment en mode déconnecté par les enquêteurs du ministère (environ 150 utilisateurs), ainsi que le développement de fonctionnalités spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA et la fourniture de la documentation projet associée (référentiel des exigences, spécifications fonctionnelles et techniques générales et détaillées), dans le cas où celles-ci ne seraient pas nativement présentes dans la solution logicielle proposée. La liste de ces fonctionnalités est brièvement décrite dans la suite du document (cf : partie 4.1). Elle inclut également les actions de maintenance corrective, de mise à jour de sécurité et d'accessibilité, ainsi que l'ensemble des actions nécessaires au maintien de la solution en condition opérationnelle.

Le nombre minimum d'utilisateurs estimé pour chacune des fonctionnalités est présenté dans le tableau ci-après¹. Ce nombre évoluera de manière croissante sur la durée du marché afin de répondre aux différentes échéances du projet : formation des équipes, conception du questionnaire, phases de test, puis collecte en conditions réelles. Un volet à bons de commande permettra d'ajuster ce volume au plus près du nombre réel d'utilisateurs. Dans l'hypothèse où la solution de collecte proposée serait retenue pour la réalisation d'autres enquêtes du ministère, ce volet devra également permettre le déploiement d'un volume de questionnaires plus important, potentiellement de manière simultanée, y compris pour un nombre d'utilisateurs plus élevé.

Type de fonctionnalité	1 ^{re} année après notification	2 ^e année après notification	3 ^e année après notification	4 ^e année après notification
Conception et la génération de questionnaire (administrateurs centraux)	5	5	5	5

¹ Les chiffres ne sont pas cumulables d'une année à l'autre (ex : les licences d'administrateurs centraux se limitent à 5 pour la part forfaitaire, on conserve les mêmes licences d'une année à l'autre)

Gestion (administrateurs régionaux)	30	30	30	50
Saisie en mode web (offices comptables)	30	350	350	350
Saisie en mode déconnecté (enquêteurs)	30	100	100	100

2. La fourniture de prestations de formation, incluant d’une part l’accompagnement et la formation des équipes métiers du ministère à l’utilisation opérationnelle de l’outil ainsi que la fourniture de supports de formation et de document utilisateurs pour les différents acteurs de la collecte (les administrateurs centraux, les administrateurs régionaux (SRISE), les enquêteurs du ministère, les agents des offices comptables impliqués dans la collecte du RIDEA), et d’autre part l’accompagnement des équipes techniques du ministère, couvrant les aspects d’intégration du logiciel dans l’environnement technique existant, ses modalités d’hébergement et son administration (Service du Numérique, service informatique du Ministère de l’agriculture).
3. Le paramétrage initial du questionnaire, dans un format CAWI et CAPI, intégrant l’ensemble des thématiques, questionnements et fonctionnalités prévus dans le cadre du dispositif RIDEA. La section 4.3 et les annexes I, II, III et IV détaillent le contenu du questionnaire et des règles de gestion associées.
4. La fourniture d’un service d’hébergement de type Cloud (certifié SecNumCloud) pour les applicatifs web et compatible avec les PC des enquêteurs du MAASA pour le mode déconnecté du questionnaire envisagé en face à face. La fourniture de services de support : support de niveau 1 en option, support de niveau 2 (expertise technique) sur l’ensemble des produits mis à disposition auprès des acteurs du MAASA (Service du numérique ou SSP), expertise de niveau 3 sur la résolution de problèmes.
5. La possibilité d’apporter des évolutions à la solution, soit : dans le cadre d’un volet à bon de commande permettant d’assurer l’évolution des fonctionnalités décrites à la section 4.1, soit dans le cadre de prestations similaires (cf : *article 9 du CCAP*), afin d’élargir si nécessaire, l’utilisation de la solution logicielle de génération de questionnaires à d’autres enquêtes du ministère. Y compris par la réalisation d’adaptations ou de développements complémentaires portant sur des fonctionnalités qui s’avéreraient absentes de la solution proposée et nécessaires à la mise en œuvre de ces enquêtes.

Le logiciel cible devra permettre de générer le questionnaire du RIDEA. Il devra intégrer les fonctionnalités classiques d’un logiciel d’enquête (gestion de différents types de questions, intégration de boucles, filtres, contrôles embarqués, etc.). Une des spécificités du RICA, et plus encore du RIDEA, réside dans la complexité des données collectées : plusieurs centaines de variables sont actuellement saisies par les offices comptables. L’outil devra donc être robuste, capable d’afficher et structurer simultanément une grande quantité d’informations de façon claire (l’annexe VI, à travers des captures d’écran de la solution actuelle, illustre le niveau de complexité visé). L’exigence en matière de cohérence des données est particulièrement élevée. Des milliers de

contrôles doivent être réalisés en cours de saisie, entre variables collectées mais aussi par rapport à des variables importées. Une part importante de ces contrôles est imposée par la Commission européenne et la liste est en constante évolution. L'outil devra permettre aux administrateurs centraux d'être autonomes et réactifs dans la modification des formulaires de saisie et des contrôles associés. Par ailleurs, pour assurer la cohérence avec des sources administratives et pour simplifier la saisie des offices comptables, l'outil devra permettre l'injection de données dans les fiches d'exploitations, en amont ou en cours de collecte.

Le nombre d'acteurs étant important sur la gestion des questionnaires, la solution cible devra fournir des processus de gestion adaptés capables de faciliter les actions de saisie de données, de suivi de collecte et de reprise des données entre les enquêteurs, les offices comptables, les gestionnaires régionaux et centraux.

L'hébergement de la solution devra impérativement reposer sur une infrastructure disposant d'un niveau de certification SecNumCloud sur les services de niveau IaaS, possiblement sur les services de niveau PaaS/CaaS et homologuée à défaut par le MAASA sur les couches PaaS/CaaS (le cas échéant) et SaaS.

Toutefois, compte tenu des contraintes calendaires, notamment dans l'hypothèse où le titulaire serait amené à réaliser des travaux internes en vue de l'obtention de cette certification ou de l'adaptation de ses services, une phase transitoire pourra être mise en œuvre, notamment pour les phases de conception et en l'absence de données de collecte réelles. Celle-ci consistera en une mise à disposition de la solution en mode SaaS (Software as a Service), hébergée sur l'infrastructure Cloud utilisée par le titulaire.

Cette phase transitoire sera strictement limitée dans le temps et devra précéder le déploiement en production sur une infrastructure Cloud conforme aux exigences énoncées, préalablement à toute utilisation de la solution pour la collecte d'informations en conditions réelles.

Cette organisation devra permettre la conduite simultanée des travaux d'intégration technique ainsi que des opérations de formation et de paramétrage du questionnaire. Dans tous les cas, la solution devra impérativement être hébergée sur une infrastructure certifiée SecNumCloud au plus tard douze mois après la notification du marché.

La solution cible devra permettre de fournir, sous un format (à définir), des exports journaliers et/ou à la demande des données des questionnaires afin d'alimenter ses chaînes de traitements aval.

La solution cible devra être interopérable avec les applicatifs de l'administration afin de faciliter son intégration au sein du système d'information et la gestion connexe de certains pans de l'enquête (gestion des enquêteurs, chaîne de traitement de données aval, import d'échantillon...). Des contrats d'interface devront être définis entre le titulaire et l'administration pour automatiser ces échanges.

3 Calendrier prévisionnel

La solution de collecte devra être pleinement opérationnelle au cours du troisième trimestre 2028 afin de permettre la collecte de l'exercice comptable 2028 (sur la période novembre 2028 – octobre 2029). À cette échéance, le logiciel devra être déployé dans un environnement conforme au niveau de sécurité requis ; les développements de fonctionnalités spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA devront être achevés, qualifiés, recettés et déployés ; le questionnaire devra être entièrement défini ; les équipes devront avoir été formées et être pleinement autonomes dans l'adaptation de l'outil aux évolutions, notamment en matière de modification, d'ajout ou de suppression de questions, de filtres et de contrôles inter-variables, ainsi que d'intégration de données externes en pré-remplissage.

Les équipes techniques devront également avoir été formées et être autonomes pour la résolution des problèmes courants. Les services de support et de maintenance devront être opérationnels et interfacés avec les processus transverses existants (Centre de Service du MASAA, Support utilisateur, etc.) pour garantir le bon fonctionnement des applications en production.

Pour atteindre ces échéances, l'administration envisage le planning suivant :

Calendrier prévisionnel	
Solution complètement opérationnelle	T3 2028
Solution opérationnelle pour test grandeur nature	T2 2028
Solution opérationnelle pour les premiers tests	S2 2027
Développements	
Développement des fonctionnalités spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA (cf : 4.1.1)	S2 2027
Recette des fonctionnalités spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA	T1 2028
<i>Développements complémentaires (cf : Article 9 du CCAP)</i>	fin 2028
<i>Recette des développements complémentaires</i>	mi 2029
Formation et accompagnement	
Formation des utilisateurs – conception du questionnaire	T1 2027
Formation des utilisateurs – agents régionaux	T1 2028
Formation des utilisateurs – opérateurs de saisie	T1 2028
Formation et accompagnement des équipes techniques	S1 2027 pour l'intégration initiale S2 2027 pour l'intégration des premiers développements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA T1 2028 pour l'intégration de l'ensemble des développements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA
Paramétrage et déploiement du questionnaire	
Paramétrage du questionnaire	S1 2027
Test du questionnaire	S2 2027
Livraison	
Livraison du logiciel / des développements	S1 2027 pour la livraison initiale S2 2027 pour la livraison des premiers développements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA T3 2028 pour la livraison de l'ensemble des développements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du dispositif RIDEA
Livraison en mode SaaS	T1 2027

4 Prestations attendues

4.1 La solution de collecte

4.1.1 Les exigences métiers

4.1.1.1 Système d'autorisation

Le système de collecte devra intégrer une gestion des droits d'accès fondée sur quatre profils utilisateurs distincts, correspondant aux différents niveaux d'intervention au sein du dispositif :

- Le premier profil concerne les offices **comptables** des exploitations agricoles participantes. Ces utilisateurs devront avoir un accès restreint aux seules exploitations qui leur sont explicitement affectées (cf : 4.1.1.8). Ils seront habilités à renseigner les données du questionnaire, via l'interface web, et à fournir, le cas échéant, des justifications en réponse aux alertes générées par les contrôles de cohérence. Les offices comptables sont des acteurs privés ne disposant pas de PC du MAASA.
- Le deuxième profil est destiné aux **enquêteurs** du réseau « face à face » du ministère. À l'instar des offices comptables, ces utilisateurs disposeront d'un accès restreint, limité aux seules exploitations qui leur seront explicitement rattachées (cf : 4.1.1.8). Ils seront habilités à renseigner les données du questionnaire, sur PC via le mode déconnecté, et le cas échéant, à fournir des justifications en réponse aux alertes générées par les contrôles de cohérence.

Un code tarifaire sera intégré au questionnaire afin de permettre la détermination du montant de la rémunération de l'enquêteur. Celui-ci sera calculé (par exemple via un contrôle) à partir des éléments saisis dans les fiches d'exploitation. Le référentiel des enquêteurs étant géré dans une autre application du MAASA, celui-ci devra pouvoir être importé via un import de fichier (.xlsx ou .csv) et automatiquement, selon une fréquence à définir, au sein des applications du RIDEA, ou être alimenté via une requête API REST HTTPS. Les enquêteurs sont des personnes équipées de PC du MAASA. La solution déconnectée devra être compatible avec une installation sur ce type d'ordinateur.

- Le troisième profil est destiné aux **administrateurs régionaux (SRISE)**, ce sont les agents du ministère en région. Ces derniers auront la responsabilité de gérer les offices comptables et les enquêteurs rattachés à leur périmètre géographique. À ce titre, ils seront chargés d'assurer leur habilitation, ainsi que le suivi de l'avancement et de la qualité des questionnaires qu'ils renseignent. Afin d'exercer ces fonctions, les administrateurs régionaux devront disposer d'un accès complet aux données saisies par les offices comptables et les enquêteurs relevant de leur zone de compétence (définie par une liste de département). Ils devront être en mesure de consulter et, le cas échéant, de modifier ces données. Ils auront également la charge de créer de nouvelles fiches d'exploitation et de les affecter aux offices comptables et aux enquêteurs. Enfin, ils devront être capables de valider les fiches d'exploitation en approuvant les justifications fournies, lorsque celles-ci sont requises par les contrôles de cohérence.
- Le quatrième profil correspond aux **administrateurs centraux**. En plus de son rôle dans la conception du questionnaire et la définition des règles de cohérence, ce niveau devra

disposer des prérogatives nécessaires pour créer, modifier ou désactiver les comptes des agents régionaux et des offices comptables. L'administration centrale sera également en charge de l'association entre offices comptables et agents régionaux, ainsi que de l'affectation initiale des fiches d'exploitation aux offices comptables et de l'injection des données issues de différentes sources. Elle devra pouvoir intervenir dans la validation de certaines justifications spécifiques ; à ce titre, elle aura accès à l'ensemble des données saisies. Elle charge les données administratives (données de la PAC, données d'effectif sur les bovins, etc.) dans les fiches d'exploitation. Enfin, l'administration centrale est également en charge de la production des fichiers résultats, à partir des données brutes de collecte.

Des profils d'administration devront permettre aux utilisateurs des équipes du SSP (Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles et Département de la méthodologie et du système d'information statistiques) d'assurer le support utilisateur, les analyses, correctifs et maintenances nécessaires sur les différentes applications.

Enfin, le MAASA disposera à partir de mi 2026 d'un outil unique de gestion de l'intégralité des déclarations d'habilitations (basé sur Keycloak, projet FARM). La possibilité d'interfacer ce système centralisé pour l'alimentation des habilitations dans les applications du RIDEA selon un format d'échange à définir (API REST HTTPS à privilégier) sera nécessaire.

4.1.1.2 Paramétrage des questionnaires

La solution doit permettre de paramétrer des questionnaires, la quantité de données à collecter et la complexité des règles de cohérence et de gestion rendent indispensable l'utilisation d'un langage de programmation pour définir et paramétrer le questionnaire. Ce langage doit être facile d'accès tout en offrant une grande flexibilité dans le paramétrage du questionnaire.

La définition des questionnaires doit pouvoir s'appuyer sur une variété de questions importante : choix unique, choix multiples, questions ouvertes, tableaux complexes, etc. Le type des données saisie dans ces champs doit pouvoir être défini (numérique, booléen, liste déroulante, texte...), des contraintes supplémentaires de format doivent pouvoir être spécifiées : longueur de la chaîne, valeurs strictement positives, inférieures ou supérieures à un seuil, etc. De la même façon le caractère obligatoire ou facultatif d'une variable doit pouvoir être spécifié. Les contrôles doivent pouvoir être activés en fonction du mode d'administration du questionnaire (CAWI, CAPI).

De plus, l'initialisation des éléments du questionnaire comme par exemple les listes déroulantes ou les modalités de réponses doivent pouvoir se faire par l'import de fichier (.csv, .txt, .json ou .xml, etc.) et/ou par API. Ces fichiers doivent supporter des structures complexes, afin d'associer à un code un libellé et/ou d'autres informations. Cela peut notamment être utile pour gérer des couples de listes déroulantes où les éléments sélectionnés dans la première liste rendent disponibles une partie des éléments de la seconde liste et ainsi de suite, ou pour définir des contrôles par exemple pour rendre disponibles certaines questions, pour borner la saisie de certaines variables, etc.

Enfin, l'agencement et l'ordonnancement des différents éléments du questionnaire devront être entièrement paramétrables. La solution devra notamment permettre de positionner, au sein d'un

même écran, une quantité importante d'éléments et d'informations, tout en garantissant leur lisibilité. L'annexe VI, à travers des captures d'écran de la solution actuelle, illustre le niveau de complexité visé. La complexité inhérente à la conception de ces écrans rend indispensable la possibilité de décrire la mise en page au moyen d'un langage de balisage (HTML, XML, Markdown, etc.). Une interface simple et intuitive facilitant la création et l'édition de ces descriptions de mise en page serait néanmoins appréciée.

La solution devra aussi permettre d'agencer différemment les éléments selon le mode de collecte afin d'avoir une saisie adaptée au profil de collecte.

Le nombre de licences associé à cette fonctionnalité devra pouvoir être modulé pendant toute la durée du marché, afin de s'adapter au mieux au nombre réel d'utilisateurs. Des bons de commande seront émis en conséquence pour toute variation du nombre de licences.

4.1.1.3 Administration

4.1.1.3.1 Administration Web

La solution retenue devra permettre la saisie des fiches d'exploitation via une interface web (CAWI), utilisée par les offices comptables. Elle devra être compatible avec les versions actuelles des principaux navigateurs internet dont Firefox, le navigateur actuellement recommandé par le MAASA. La complexité et le volume des informations à collecter imposent un effort important sur l'ergonomie du questionnaire, notamment par le fractionnement en différents feuillets et l'intégration de fonctionnalités avancées de navigation. Le répondant doit pouvoir stopper la saisie en cours pour la reprendre ultérieurement (quelques heures plus tard, le lendemain...), au même endroit et sans perdre les éléments saisis, après avoir réuni les informations demandées. La possibilité de saisir les fiches d'exploitation en plusieurs fois, sans perte d'information, constitue également un prérequis. Enfin, la solution devra permettre aux offices comptables de compléter tout ou partie des fiches d'exploitation en important des fichiers de données (cf : 4.1.1.11).

Le nombre d'utilisateurs associé à cette fonctionnalité devra pouvoir être modulé pendant toute la durée du marché, afin de s'adapter au mieux au nombre réel d'utilisateurs. Des bons de commande pourront être émis en conséquence pour toute variation du nombre de licences.

4.1.1.3.2 Administration face à face

Le titulaire devra proposer une solution permettant à l'administration d'administrer une partie du questionnaire via un réseau d'enquêteurs en face à face (CAPI). Cette solution devra permettre la saisie des données en mode déconnecté, avec une synchronisation manuelle ou automatique dès que la connexion réseau est rétablie. La solution devra pouvoir être installée et utilisée sur les PC des enquêteurs MAASA (cf : 4.1.2.8).

La solution devra assurer une parfaite cohérence entre les données saisies par les opérateurs via l'interface web et celles renseignées par les enquêteurs en mode déconnecté. Les données collectées devront être accessibles à tous les utilisateurs, selon leurs habilitations respectives, et permettre l'exécution de contrôles de cohérence transversaux mobilisant des informations issues

des deux volets de collecte, celui saisi en CAWI par les comptables et celui saisi en CAPI par les enquêteurs.

Le titulaire devra également garantir que les fonctionnalités de validation et de contrôle puissent être appliquées de manière homogène, quel que soit le mode de saisie (office comptable ou enquête auprès des exploitants), afin d'assurer l'intégrité et la qualité des données sur l'ensemble du périmètre du questionnaire.

Le nombre d'utilisateurs associé à cette fonctionnalité devra pouvoir être modulé pendant toute la durée du marché, afin de s'adapter au mieux au nombre réel d'utilisateurs. Des bons de commande pourront être émis en conséquence pour toute variation du nombre de licences.

4.1.1.4 Contrôles

Au regard de la complexité de l'enquête, de nombreux contrôles de gestion sont nécessaires, qu'il s'agisse de vérifier la cohérence des données, de demander des justifications lors de valeurs suspectes, de conditionner l'affichage de certains éléments du questionnaire ou encore d'attribuer des valeurs à des variables. Ces variables peuvent ensuite être affichées ou réutilisées dans d'autres contrôles. L'ensemble de ces contrôles constitue l'une des fonctionnalités essentielles de l'outil de collecte. Ces mécanismes de vérification répondent, pour une large part, aux exigences imposées par la Commission européenne. Ils font par ailleurs l'objet d'une évolution continue, avec l'ajout régulier de nouvelles règles venant compléter une liste déjà particulièrement fournie, laquelle comprend à ce jour près de 1 500 règles.

Dans ce contexte, il est impératif que l'administration centrale dispose d'une interface ou d'un environnement technique lui permettant de consulter facilement l'intégralité des règles existantes, d'en assurer la documentation, ainsi que d'en permettre la création, la modification et la suppression, afin d'en étendre et d'en maintenir le périmètre fonctionnel par l'ajout ou l'évolution de vérifications supplémentaires. La définition et la formalisation de ces règles devront pouvoir être réalisées directement au moyen d'un langage de script, afin de faciliter leur maintenance, leur évolution et leur adaptation aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, l'interface mise à disposition devra intégrer des fonctionnalités avancées destinées à simplifier la gestion et la maintenance de cette base de contrôles. Elle devra notamment permettre d'identifier les règles faisant référence à des champs devenus obsolètes ou supprimés du questionnaire, ainsi que de rechercher un contrôle de manière ciblée selon différents critères, tels que son identifiant, son intitulé, sa description ou encore les variables qu'il exploite. A minima, un export dans un format lisible, comprenant la définition complète du questionnaire, incluant la définition des variables, des règles de gestion, des contrôles ainsi que l'agencement des écrans, devra être proposé afin d'assurer cette fonctionnalité.

Les contrôles devront pouvoir mobiliser l'ensemble des champs déclaratifs du questionnaire, les variables système, les données importées, ainsi que les variables calculées à partir de ces différents éléments. À l'instar des contrôles, ces variables calculées devront pouvoir être définies directement par l'administration et être gérées au sein de l'interface à l'aide de fonctionnalités dédiées, incluant

notamment des outils de recherche et de documentation.

Les contrôles mis en œuvre peuvent être de plusieurs types. Certains relèvent de la cohérence stricte : ils visent à détecter des incohérences manifestes entre les données saisies, et leur déclenchement entraînent le blocage immédiat de la saisie tant qu'ils ne sont pas levés. D'autres contrôles, de nature moins contraignante, permettent de signaler des situations atypiques ou potentiellement erronées. Dans ce cas, la saisie peut se poursuivre, sous réserve que l'opérateur fournisse une justification. Celle-ci peut prendre la forme de la sélection d'un motif prédéfini dans une liste établie par l'administration, d'une saisie libre sous forme de commentaire explicatif, ou de la combinaison de ces deux modalités. Ce type de contrôle devra être décliné en deux niveaux de validation, le niveau 1 relevant d'une approbation par les services régionaux et le niveau 2 par l'administration centrale. Ce dispositif est largement mobilisé (environ 1 000 occurrences à l'heure actuelle). Il est ainsi fréquent que plusieurs dizaines de justifications soient à renseigner pour une même fiche d'exploitation.

Par ailleurs, ces règles de cohérence pouvant s'appuyer sur des données saisies à différents endroits du questionnaire, il apparaît plus simple et plus ergonomique de centraliser l'intégralité des zones de saisies des justifications au même endroit, qu'il s'agisse d'un feuillet ou d'un écran dédié en fin de questionnaire, d'un menu spécifique ou de tout autre dispositif approprié.

Quelle que soit la solution retenue, et afin de permettre aux opérateurs de comprendre le motif ayant conduit à la levée des contrôles, des informations complémentaires, telles que l'identifiant du contrôle ainsi qu'une note explicative détaillant les éléments suspects, devront être associées à chaque zone de saisie des justifications.

Enfin, une dernière catégorie de contrôles vise à améliorer l'ergonomie et le caractère dynamique du questionnaire, en conditionnant l'affichage ou le masquage de certaines questions aux informations préalablement renseignées.

L'annexe I présente l'ensemble des contrôles tels qu'ils sont appliqués et décrits dans le système de collecte actuel. Elle est présentée plus spécifiquement à la section 4.3.2. Les contrôles peuvent être déclenchés, selon les cas, à la volée au cours de la saisie (en particulier pour les contrôles d'affichage), ou à la demande de l'utilisateur.

4.1.1.5 Statut des questionnaires

Il est demandé au titulaire de mettre en place un système de statuts permettant de suivre de manière indépendante l'état des volets comptable et extra-comptable des fiches d'exploitation. Pour chaque volet, quatre statuts distincts devront être définis :

- **À saisir** : aucune variable n'a encore été renseignée par les opérateurs de saisie ;
- **En cours** : la saisie a été débutée mais le volet n'est pas encore terminé ;
- **Saisi** : l'ensemble des variables obligatoires est renseigné, les contrôles de cohérence stricts imposant la correction des données ont été passés avec succès ou ont été préalablement corrigés, et une justification a été apportée pour chacun des contrôles de cohérence levés.
- **Rejeté** : le volet concerné est déclaré abandonné.

Les étapes de validation des fiches devront également pouvoir être suivies au moyen d'un système de statuts dédié. Celui-ci devra distinguer cinq niveaux :

- **En attente** : au moins l'un des deux volets n'est pas à l'état *saisi* ;
- **A valider – niveau régional** : les volets comptable et extra-comptable sont *saisis*, le processus de validation n'a pas encore débuté et les fiches sont en attente d'une validation au niveau régional ;
- **A valider – niveau national** : les volets comptable et extra-comptable sont *saisis*, les justifications associées aux contrôles de cohérence ont été approuvées au niveau régional. Des contrôles de cohérence de niveau 2 ont été déclenchés et les justifications correspondantes sont en attente de validation au niveau national ;
- **Validé** : les volets comptable et extra-comptable sont *saisis* et l'ensemble des justifications associées aux contrôles de cohérence levés a été approuvé ;
- **Rejeté** : les volets comptable et extra-comptable sont *saisis*, mais la fiche d'exploitation a été rejetée au cours du processus de validation, que ce soit au niveau régional ou national.

4.1.1.6 Système de validation – gestion de vie du questionnaire

La solution devra permettre aux agents de l'administration, tant au niveau régional qu'au niveau central, de consulter, modifier et valider les fiches d'exploitations dont ils ont la charge saisies par les opérateurs qui leur sont rattachés. Ce système devra scrupuleusement respecter le système d'autorisation.

Un système de recherche et de filtrage avancé devra permettre aux utilisateurs de pouvoir cibler spécifiquement les fiches qu'ils souhaitent consulter, éditer ou valider. Cet outil devra offrir la possibilité de les filtrer selon leurs statuts, ainsi que certaines variables comme les identifiants des utilisateurs (enquêteur, office comptable, gestionnaire régional) et ceux des exploitations. D'autres critères issus des données collectées devront pouvoir être utilisés comme l'orientation technico-économique des exploitations, leur taille économique, des codes géographiques, etc. La validation du volet incombera ensuite à un agent du ministère en région. Celui-ci devra consulter la fiche et examiner, une à une, les justifications apportées. Si au moins une justification lui paraît inadaptée, il pourra modifier directement le ou les volets concernés, repositionner leur statut à *en cours* et solliciter le comptable ou l'enquêteur pour effectuer les corrections nécessaires. Lorsque des erreurs manifestes rendent les données inexploitable, il pourra également *rejeter* la fiche. Si l'ensemble des justifications est jugé satisfaisant, l'agent régional pourra valider la fiche. Dans ce cas, si aucun contrôle de cohérence de niveau 2 n'a été levé, la fiche prendra le statut *validé* ; dans le cas contraire, elle prendra le statut *à valider – niveau national*.

La dernière étape du processus relève des agents centraux, chargés de valider les justifications jugées critiques et levées par les contrôles de cohérence de niveau 2. En cas de justification inappropriée, ils disposeront des mêmes leviers que les agents régionaux : modifier la fiche, la renvoyer aux agents régionaux en repositionnant son statut à *à valider – niveau régional*, ou la *rejeter* en cas d'erreurs manifestes. Lorsque l'ensemble des justifications est jugé conforme, la fiche pourra être *validée* définitivement.

Ce processus se répétera jusqu'à ce que l'ensemble des justifications soit validé de manière définitive, ce qui pourra nécessiter plusieurs allers-retours entre les différents acteurs. L'ensemble des changements d'état devront être horodatés précisément, le respect des échéances étant un critère de paiement des fiches par l'administration. Il faudra donc que ces différents horodatages soient accessibles à l'administration centrale.

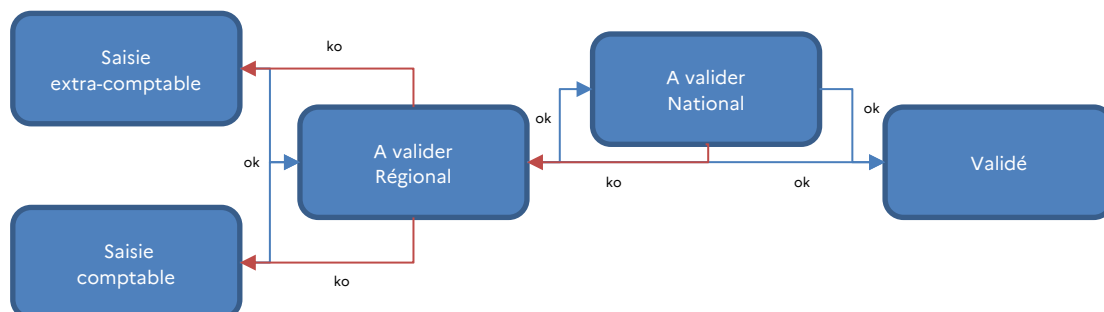


Figure 1: Schéma de validation

4.1.1.7 Dispositifs de suivi de la collecte

Afin de suivre l'état d'avancement de la collecte, tous les profils utilisateurs devront disposer d'un accès à un outil de suivi performant. Cet outil devra impérativement respecter le système d'autorisations, garantissant que chaque utilisateur ne puisse accéder qu'aux données pour lesquelles il est habilité.

L'outil devra permettre de visualiser le nombre de questionnaires saisis ainsi que leur statut. Cette visualisation devra pouvoir être affinée à partir des mêmes critères que l'outil de consultation et de validation des questionnaires. Cet outil permettra en particulier de mettre en relief les fiches dont le statut de validation a été rétrogradé et qui sont donc à traiter par l'office comptable, l'enquêteur ou l'agent du ministère en région.

4.1.1.8 Gestion des affectations

L'une des principales complexités de la collecte du RIDEA tient à l'existence de deux volets distincts. Le volet comptable sera systématiquement pris en charge par l'office comptable, tandis que le volet extra-comptable pourra être confié soit à l'office comptable, soit à un enquêteur. Afin d'assurer un pilotage rigoureux de la collecte et de restreindre l'accès aux données des exploitations aux seuls opérateurs habilités, chaque exploitation devra être affectée de manière précise et cohérente aux opérateurs de saisie (office comptable ou enquêteur), aux volets de l'enquête (comptable ou extra-comptable) ainsi qu'aux millésimes concernés.

Cette affectation s'appuiera sur plusieurs référentiels externes :

- Référentiel des exploitations : importé en amont de la collecte par le gestionnaire central. Les gestionnaires régionaux pourront également créer de nouvelles exploitations en cours de collecte, soit par saisie manuelle, soit par import de fichier.
- Référentiel des opérateurs : issu de la consolidation des référentiels des offices comptables

et des enquêteurs. Ces référentiels sont intégrés au système d'autorisation et de gestion des habilitations.

L'affectation sera définie initialement en amont des phases de collecte, tout en restant modifiable en cours de campagne, notamment afin d'intégrer de nouvelles exploitations ou de réaffecter un enquêteur responsable.

La solution retenue devra intégrer un module dédié permettant de gérer les affectations, de rattacher chaque volet d'un millésime d'enquête à un opérateur de saisie et d'effectuer aisément des modifications en cours de collecte.

Elle devra également proposer une fonctionnalité d'import de fichiers (.xlsx ou .csv), notamment afin de faciliter les opérations d'affectation initiale.

4.1.1.9 Gestion des codes tarification

Les enquêteurs sont rémunérés pour chaque questionnaire réalisé. Cette rémunération est modulée au moyen d'un code tarif, déterminé à partir d'un ensemble de critères issus, d'une part, des variables du questionnaire (par exemple le mode de réalisation de l'enquête) et, d'autre part, du référentiel des enquêteurs.

Le calcul du code tarif devra être paramétrable selon des modalités analogues à celles retenues pour les variables utilisées dans les contrôles (cf. 4.1.1.4).

Le paiement des enquêteurs est effectué au travers d'un logiciel développé par le ministère : ORGE. Afin de permettre ces opérations, la solution retenue devra mettre à disposition des agents régionaux un état récapitulatif présentant, pour chaque enquêteur, le nombre de fiches d'exploitation réalisées par code tarif. Cet état devra pouvoir être filtré selon différents critères, notamment la date de saisie des fiches, et être exportable au format .csv.

4.1.1.10 Injection de données

Dans une logique de simplification de la collecte des données et de renforcement de la cohérence interannuelle des informations collectées, le questionnaire devra être initialisé, lorsque c'est pertinent, à partir de données issues de l'exercice précédent. Cette pré-alimentation visera à limiter les ressaisies inutiles et à favoriser la continuité des séries de données. L'injection de données, notamment administratives, devra être possible à tous moments : avant que le questionnaire ne soit ouvert à la saisie, mais également une fois la saisie déjà entamée.

Par ailleurs, il est nécessaire que les administrateurs centraux puissent importer, lors du paramétrage du questionnaire ou en cours de collecte, des référentiels ou des tables de données. Ces données auront pour fonction d'alimenter dynamiquement les composants interactifs du formulaire, notamment les listes de sélection déroulantes, les champs à auto-complétion, ainsi que les éléments intégrés dans les tableaux de saisie. Elles pourront également être mobilisées dans le cadre des mécanismes de contrôle et des tests de cohérence, en tant que sources de valeurs de référence, de seuils, de bornes ou d'autres paramètres structurants nécessaires à la vérification et à la validation des données renseignées. Sur ces périmètres, la possibilité de mobiliser les

fonctionnalités d'import via des automatismes en mode api rest https est également attendue.

4.1.1.11 Import de données

Dans un objectif de réduction du temps de saisie et de limitation des erreurs manuelles, il est impératif de disposer de mécanismes permettant aux offices comptables d'importer directement, au sein des fiches d'exploitation, des données extraites de leur propre système d'information. Deux systèmes distincts devront être mis en place par le titulaire.

4.1.1.11.1 Import unitaire

Le premier système devra permettre aux offices comptables de réaliser de manière autonome des imports unitaires. Ils devront pouvoir importer, dans une fiche d'exploitation, les données issues du Fichier des Écritures Comptables (FEC). Ce fichier, normalisé et structuré selon les prescriptions du plan comptable général, recense l'intégralité des écritures comptables relatives à un exercice donné. Sa production est obligatoire pour les exploitants ou leurs représentants, dans la mesure où il peut être requis par l'administration fiscale dans le cadre d'un contrôle. Le FEC, au format texte (.txt), utilise le caractère pipe (|) comme séparateur de champs et est encodé en UTF-8.

L'outil devra permettre de télécharger ce fichier, d'en contrôler et vérifier le format, puis de convertir les informations qu'il contient en variables RIDEA, selon des règles de conversion fournies par l'administration, et d'injecter ces variables dans la fiche d'exploitation.

Ces règles de conversion reposent à la fois sur des concepts comptables et sur le plan comptable général, qui permet de classer les différentes écritures. Dans la mesure où le plan comptable évolue régulièrement, les règles de conversion permettant de passer du FEC aux variables RIDEA devront pouvoir être mises à jour de façon autonome par l'administration centrale.

La piste actuellement envisagée repose sur un ensemble de règles de gestion ainsi que sur un fichier de paramétrage, défini dans un fichier au format .csv ou .xlsx. Les agents centraux devront pouvoir actualiser ces paramètres en modifiant ce fichier, puis en le réimportant dans la solution. L'annexe V illustre la structure cible envisagée à ce stade pour un tel fichier. Elle présente un tableau détaillant, pour chaque variable, les écritures comptables à mobiliser ainsi que la méthode de calcul associée :

- **Variable** : identifiant de la variable ;
- **Libellé** : intitulé complet de la variable ;
- **Date** : précise si les écritures doivent être filtrées en fonction du champ EcritureDate :
 - o *Debut* : seules les écritures pour lesquelles EcritureDate correspond à la plus petite occurrence du champ sont conservées,
 - o *Fin* : seules les écritures pour lesquelles EcritureDate correspond à la plus grande occurrence du champ sont conservées,
 - o *Vide* : aucun filtre n'est appliqué au champ EcritureDate ;
- **Formule** : définit la méthode de calcul de la variable :
 - o *d-c* : valeur RIDEA = somme des débits moins somme des crédits,
 - o *d* : valeur RIDEA = somme des débits,
 - o *c* : valeur RIDEA = somme des crédits,

- c-d : valeur RIDEA = somme des crédits moins somme des débits ;
- **Code** : précise les écritures à retenir pour le calcul de la variable. Les codes comptables sont séparés par des virgules. Chaque code s'applique aux premiers caractères du champ ComptNum.
Par exemple, « 31112, 311512 » signifie que seront retenus les comptes commençant par 31112 ou 311512, ce qui correspond à l'expression régulière suivante : (^31112|311512).

Cette méthode de calcul n'étant pas encore totalement validée, la structure du fichier est susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines, notamment en ce qui concerne les colonnes nécessaires à l'identification des écritures comptables pertinentes.

De plus, le titulaire pourra proposer une solution alternative, sous réserve qu'elle respecte les mêmes objectifs et contraintes, à savoir permettre la conversion des éléments contenus dans les FEC en variables d'intérêt, tout en laissant aux agents de l'administration centrale la capacité de s'adapter aux évolutions des normes de saisie comptables.

Une telle solution pourrait notamment reposer sur l'utilisation d'un fichier de paramétrage distinct ou sur l'exécution de scripts paramétrables.

4.1.1.11.2 Import de masse

Le second système devra permettre aux offices comptables de réaliser de manière autonome des imports de masse. Ils devront pouvoir importer, pour l'ensemble ou une partie des fiches qui leur sont attribuées, des données à partir d'un fichier utilisant un format numérique courant tel que .csv, .txt, .json ou .xml. Le contenu et la structure de ce fichier seront définis par le titulaire du contrat à partir des variables du questionnaire et devront permettre aux offices comptables de renseigner, pour chaque fiche d'exploitation, les variables associées ainsi que leurs valeurs correspondantes. Le fichier importé devra alimenter automatiquement le système, de sorte que toutes les variables renseignées soient pré-remplies dans chaque fiche d'exploitation concernée.

Dans les deux cas, les fichiers devront pouvoir être importés depuis l'interface de l'outil par les offices comptables ou de manière automatisée via API REST HTTPS. Afin de garantir le bon fonctionnement de ces imports, un système de gestion des erreurs devra être mis en place. En cas d'échec d'un import, l'utilisateur devra être informé des raisons de cet échec, telles qu'un format de fichier non reconnu, une erreur d'encodage, une incompatibilité de type de variable ou toute autre erreur jugée pertinente par le titulaire.

4.1.1.12 Ergonomie

La collecte des données dans le cadre du dispositif RIDEA nécessite à la fois une véritable expertise et un temps de saisie particulièrement important. À titre indicatif, la saisie des informations du volet comptable relatives à une seule exploitation peut impliquer le remplissage de plus de 2 000 champs, et mobilise actuellement en moyenne un temps compris entre trois et cinq heures. Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à l'ergonomie de l'interface, afin de fluidifier l'utilisation, de faciliter la saisie et les imports de fichiers, et de limiter, autant que faire se peut, la pénibilité pour les opérateurs.

Les données saisies par les offices comptables devront faire l'objet d'un enregistrement régulier, qu'il soit déclenché automatiquement par le système ou initié manuellement par l'utilisateur. Il est également indispensable de pouvoir interrompre la saisie dès que nécessaire, puis de la reprendre ultérieurement sans aucune perte d'information, grâce à un mécanisme fiable de sauvegarde et de restauration des données en cours de traitement.

Une part importante des données devant être saisie sous forme de tableaux, il est impératif que ces derniers reproduisent, autant que possible, la structure, la logique et l'apparence de ceux couramment utilisés dans les logiciels comptables. Ils devront être conçus de manière à permettre l'affichage et la gestion simultanée de plusieurs dizaines de lignes ainsi que de plus d'une dizaine de colonnes. Malgré ces dimensions, l'expérience utilisateur ne devra pas être dégradée, ni en termes de performance ni du point de vue ergonomique (par exemple : l'utilisation des raccourcis clavier usuels, gestion de la tabulation etc...). Par ailleurs, les tableaux devront proposer des fonctionnalités de tri dynamique des lignes, permettant à l'utilisateur d'organiser les données par ordre alphabétique ou numérique, en s'appuyant par exemple sur les libellés ou les codes comptables associés.

L'interface devra garantir une lisibilité optimale, en particulier sur des écrans de résolution standard, et offrir une fluidité d'utilisation comparable à celle des outils de bureautique spécialisés. Dans un souci de clarté, le questionnaire sera organisé en volets ou feuillets distincts, sans que cette structuration n'entraîne une compartimentation rigide des informations. Il conviendra d'assurer une articulation cohérente entre les différentes sections. En effet, certaines données collectées dans l'une d'elles pourront être réutilisées, ré-affichées ou exploitées dans le cadre de mécanismes de vérification et de cohérence présents dans d'autres parties du questionnaire. Par ailleurs, un dispositif de navigation devra permettre un passage fluide, rapide et intuitif entre les différentes sections, tout en garantissant la continuité et l'intégrité de l'enregistrement des données saisies.

Enfin, afin de permettre l'adaptation du questionnaire aux évolutions, notamment d'ordre réglementaire, il est impératif que la solution offre à l'équipe métier la capacité de modifier, en toute autonomie, les questions posées ainsi que leur agencement et les contrôles les concernant. Ces modifications devront pouvoir être réalisées de manière simple et rapide, sans nécessité d'intervention du prestataire. La solution devra par ailleurs permettre de tester ces évolutions dans des conditions réelles, sans impacter la collecte en cours, afin de garantir la vérification des impacts fonctionnels avant leur mise en production.

4.1.1.13 Système d'export

La solution retenue devra proposer un dispositif d'export des données. Ce dispositif devra pouvoir s'intégrer dans une chaîne de traitement automatisée, afin de mettre quotidiennement à disposition, sur un espace dédié du MAASA (Cerise), les informations collectées.

A minima, la solution retenue devra permettre la génération d'exports aux formats .csv ou .xlsx. La prise en charge d'autres formats, notamment .rds ou .parquet, serait appréciée.

Ces exports pourront répondre à plusieurs objectifs, notamment l'analyse des données collectées, le suivi de l'avancement de l'enquête et des missions des opérateurs de saisie, ou encore la contribution au paiement des enquêteurs.

En conséquence, plusieurs types d'exports seront requis : un export exhaustif des informations issues du questionnaire, ainsi que des exports plus spécifiques répondant à des besoins fonctionnels identifiés.

4.1.2 Les exigences non-fonctionnelles

4.1.2.1 Sécurité

Les solutions proposées devront être conformes aux Référentiel Général de Sécurité de l'Etat dans sa dernière version disponible.

Le niveau de sécurité des applications doit correspondre au niveau d'exigence défini par le métier selon 4 axes : la Disponibilité, l'Intégrité, la Confidentialité et la Preuve. Le DICP global de la solution a été évalué à : D3, I2, C4, P1.

Afin de garantir que ces exigences soient respectées, tous les projets de développement informatique du MAASA suivent un processus d'intégration de la sécurité dans les projets (ou ISP).

Ce processus suppose que les solutions tierces (éditeurs ou autres) soient en capacité d'accepter la mise en place de clauses d'auditabilité et de conformité, ce qui signifie en pratique qu'un prestataire tiers mandaté par le pouvoir adjudicateur peut mener un audit sur l'application (en mode boîte noire mais également en mode boîte blanche c'est-à-dire sur le code lui-même avec la fourniture de la documentation technique du produit). Le cas échéant, l'éditeur peut fournir les résultats d'un audit PASSI (la version applicable à la date de rédaction du document est la 2.2) de moins de trois mois. Des correctifs peuvent résulter de ces audits et devront être pris en compte de manière réactive.

D'une manière générale, l'éditeur devra faire preuve de sa réactivité et de son activité de veille en sécurité : proposer un processus de veille et assurer un suivi régulier auprès du pouvoir adjudicateur sur ces sujets, proposer un processus de gestion des corrections pour proposer de manière urgente des patches correctifs en cas de découverte d'une faille majeure de sécurité et garantir la mise à disposition de versions correctives régulières selon une fréquence élevée pour les autres anomalies de sécurité (trimestre, semestre).

Sur l'hébergement de l'environnement de production ou de tout environnement contenant des données de collecte réelles : les services de niveau IaaS devront impérativement respecter la qualification SecNumCloud (circulaire n° 6404/SG Actualisation de la doctrine Cloud au centre). Sur les couches PaaS/CaaS ou SaaS, une qualification SecNumCloud, permettra d'assurer le niveau de sécurité attendu.

4.1.2.2 Performances

4.1.2.2.1 Supporter l'exécution de très nombreux contrôles

Le ou les questionnaires pour le RIDEA embarquent de très nombreux contrôles pour s'assurer de la fiabilité de la réponse, l'exécution de ces contrôles doit être rapide pour ne pas pénaliser le remplissage ou la vérification en aval.

On recense aujourd'hui plus de 1 500 contrôles pour le RICA. La plus grande partie de ceux-ci sont définis au niveau européen et reportés dans l'application. On peut avoir jusqu'à une centaine de contrôles pour un onglet.

4.1.2.2.2 Supporter les utilisations simultanées

L'application doit être capable de supporter la charge des connexions et des usages simultanés des utilisateurs (environ 200 concurrents).

4.1.2.2.3 Import des données

Les imports volumineux de données (données des années précédentes, déclarations PAC, échantillon) doivent être optimisés afin de permettre une intégration régulière sur les heures nocturnes d'interruption du service notamment pour les déclarations PAC. Les autres imports réalisés en ligne de plus faible volumétrie devront être quasiment transparents en termes de performance (moins de 2 mn).

4.1.2.2.4 Déploiement

En cours de conception, la visibilité de l'aspect final du questionnaire, doit être disponible en mode navigable sans générer d'attente pour le concepteur (moins de 5 mn) afin de permettre l'amélioration continue du questionnaire de manière confortable.

4.1.2.2.5 Déployer fréquemment des changements dans les questionnaires d'enquête

Des déploiements fréquents doivent être possibles à la fois localement pour pouvoir tester des modifications de structure, de contrôle, ... et sur les différents environnements, notamment en production, en gardant une certaine souplesse. Cette souplesse suppose la possibilité de disposer d'interfaces automatisées pour lancer les arrêts, relances et déploiement des questionnaires mis à jour de manière cohérente pour l'ensemble de l'architecture applicative, notamment en s'interfaçant à terme avec le produit SODA, ordonnanceur de l'ensemble des enquêtes y compris celles reposant sur d'autres socles techniques.

4.1.2.2.6 Utilisabilité et charte graphique

L'application doit être accessible et conforme au Référentiel Général d'Accessibilité (RGAA).

Comme pour tous les projets de ce type, la cible en termes de respect de l'accessibilité devra être établie.

La possibilité de modifier l'aspect de l'application pour implémenter le Système de Design de l'Etat Français (DSFR) est également attendue pour les questionnaires exposés de l'application de collecte, comme pour toutes les applications de démarches administratives exposées au grand public.

4.1.2.2.7 Le périmètre d'application du DSFR est régi par la circulaire n°6411-SG5

Au-delà de l'utilisation du DSFR, l'application doit être conçue pour faciliter son usage par les différents acteurs du RIDEA et l'ergonomie de l'application doit permettre un usage et une navigation fluide.

L'interface graphique doit s'adapter à différents types d'écrans et de navigateurs (Firefox pour les utilisateurs au sein de l'Etat ; Chrome, Safari et Edge pour les utilisateurs grand public).

L'application devra suivre une norme d'affichage en responsive design afin de s'adapter à la résolution des écrans des utilisateurs même si l'affichage sur smartphone n'est pas une priorité majeure.

Pour permettre la saisie du RIDEA même lors d'interruptions de la connexion à Internet, l'application de collecte doit pouvoir être utilisable hors-ligne, dans les cas de collecte en face à face.

4.1.2.3 Sécurisation des données

L'ensemble des protocoles d'échange utilisés entre les différents composants de l'application devra permettre des échanges chiffrés (TLS 1.3). Les flux d'administration (y compris les accès aux interfaces) devront être exposés de manière distincte.

Les accès aux machines de production pour les usages d'exploitations intégreront les normes d'accès sécurisés applicables au MAASA.

4.1.2.4 Interopérabilité

L'authentification des utilisateurs devra pouvoir être réalisée en s'appuyant sur le système unique de gestion des authentifications du MAASA nommé EAP et compatible OIDC.

La liste des utilisateurs et des habilitations qui leur sont allouées doit pouvoir être injectée de manière automatisée à partir du référentiel centralisé du MAASA (Keycloak à partir de mi 2026, projet FARM).

La liste des enquêteurs et des questionnaires attribués (pour le cas de collecte en face à face) doit pouvoir être injectée à partir du référentiel des enquêteurs du MAASA, en privilégiant des échanges de type https par api (ORGE, Enquêteurs), un mode d'import via des fichiers .csv ou .xlsx est également nécessaire.

L'architecture applicative proposée devra être conforme au Référentiel Général d'Interopérabilité.

4.1.2.5 Tests de sécurité et d'intrusion

Le Titulaire devra posséder une politique de sécurité du système d'information (PSSI) conformément au guide d'élaboration fourni par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) :

<https://www.ssi.gouv.fr/guide/pssi-guide-delaboration-de-politiques-de-securite-des-systemes-dinformation/>

Cette PSSI devra être conforme à la PSSI État et à la PSSI Agriculture.

Un audit de sécurité sera réalisé sur la solution informatique du titulaire (locaux, matériels, développements) pour garantir que tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour un maintien en conditions de sécurité.

Cet audit sera réalisé par un prestataire désigné par l'Acheteur.

Le Titulaire prévoira la rédaction d'un "Plan d'Assurance Sécurité", au début de la prestation, qui permettra de clarifier les détails relatifs aux référentiels sus cités.

4.1.2.6 Maintenabilité

Il est attendu du titulaire qu'il assure la maintenance complète et continue du logiciel retenu, y compris des briques fonctionnelles développées dans le cadre du présent marché ainsi que de leur intégration au sein de la solution globale. À ce titre, il garantit le maintien en conditions opérationnelles de la solution, incluant la correction des anomalies, la résolution des incidents, ainsi que la mise en œuvre des actions préventives nécessaires à la stabilité, à la performance et à la sécurité du système.

Le titulaire s'engage également à assurer la mise à jour régulière du logiciel, notamment par l'intégration des évolutions techniques, des correctifs de sécurité et des adaptations réglementaires requises, sans interruption significative de service.

Le respect de l'état de l'art, des normes et des standards reconnus, notamment du standard international DDI pour la description formelle des questionnaires, serait apprécié.

Enfin, le titulaire garantit qu'à l'issue du marché, notamment en cas de renouvellement ou de passation d'un nouveau marché, les briques fonctionnelles développées ainsi que l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du présent marché, y compris le paramétrage du questionnaire, demeurent pleinement opérationnels.

Il s'engage à ce que leur maintien en exploitation, leur réutilisation ou leur reprise ne génèrent aucun surcoût.

4.1.2.7 Nom de domaine

Le titulaire devra concevoir et déployer une architecture technique permettant l'exposition des services, incluant notamment l'accès aux questionnaires, via un nom de domaine institutionnel

en .gouv.fr, mis à disposition et administré par le ministère. Une dérogation temporaire pourra être accordée durant la phase de transition, pendant laquelle la solution serait hébergée en mode SaaS.

4.1.2.8 Compatibilité avec les PC enquêteurs

La solution permettant aux enquêteurs de réaliser des enquêtes en face-à-face en mode déconnecté devra reposer soit sur un client lourd, soit sur une application installée directement dans le navigateur internet. Dans ce cas l'application devra être compatible avec la version de Firefox déployée sur les PC enquêteurs, seul navigateur actuellement maintenu par les équipes techniques du MAASA. Enfin, le client lourd ou l'application devront pouvoir être installés et utilisés sur les ordinateurs portables des enquêteurs du ministère et devront être compatible avec les versions récentes de Windows 11 puis les versions postérieures.

Sur le volet exploitation notamment, l'installation et les mises à jour devront être intégralement automatisés et développés dans une logique immuable. Le langage privilégié d'intégration au sein du MAASA est Ansible/python.

4.1.2.9 L'Ecoconception de l'outil

Les prestations prennent en compte les enjeux d'écoconception émises dans le RGEN disponible sur le site

<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/referentielgeneral-ecoconception/>

en cherchant à réduire la consommation énergétique engendrée par la conception et l'utilisation des services numériques. Le titulaire s'engage notamment à limiter les fonctionnalités aux besoins expressément exprimés ou connus, à réduire le nombre de pages, d'images et d'animations, à recourir à une police d'écriture adaptée... émises dans le RGEN disponible sur le site

A chaque date anniversaire du marché, le titulaire établira un bilan relatif à l'utilisation de l'outil et proposera, s'il y a lieu des évolutions en vue de supprimer les fonctionnalités non utilisées, conformément aux dispositions de l'article 12.11.3 du CCTP.

4.1.3 Disponibilité

Les interruptions de service devront être réduites au strict nécessaire. Elles devront être planifiées, anticipées et faire l'objet d'une communication préalable précisant la date, l'heure et la durée de l'interruption. Leur fréquence sera limitée à un maximum de deux par mois. Dans la mesure du possible, les interventions seront programmées en dehors des horaires de travail usuels, notamment entre 18h et 8h, ainsi que les samedis et dimanches.

En cas d'incident non prévu, une communication de début et une communication de fin d'incident sont attendues précisant les causes, les impacts et la durée prévisionnelle ou constatée. Si des incidents associés aux mêmes causes se reproduisent, le titulaire garantira la mise en place d'un processus de gestion des problèmes pour apporter une résolution définitive.

4.1.4 Formation et documentation

Il est attendu du titulaire du marché qu'il participe à la formation des différents profils d'utilisateurs.

4.1.4.1 Administrateurs centraux

S'agissant de l'administration centrale (entre 3 et 7 personnes a priori), une formation complète à l'utilisation du logiciel cible devra être dispensée. Préparée et animée par le titulaire, elle devra couvrir l'ensemble des fonctionnalités de la solution : conception et paramétrage du questionnaire, suivi de l'enquête, gestion des opérateurs de saisie, ainsi qu'administration des questionnaires.

Ces formations devront garantir un niveau d'autonomie suffisant afin que l'administration centrale ne dépende pas du titulaire pour les différentes opérations de paramétrage, de modification, de déploiement et de gestion des questionnaires, notamment en matière de gestion des contrôles et des règles de cohérence. À l'issue de ces formations, les agents de l'administration centrale devront disposer de l'aisance nécessaire pour former, accompagner et assister les agents en région.

La durée et le format de ces formations devront nécessairement être adaptés à la complexité de la solution. Néanmoins, un format en présentiel, dans les locaux du ministère, est à privilégier. Une durée indicative de 3 à 5 jours est également envisagée.

4.1.4.2 Administrateurs régionaux et opérateurs de saisies

Concernant les agents régionaux, il est attendu du titulaire qu'il prépare et mette à disposition l'ensemble des supports de formation et de la documentation nécessaires afin que l'administration centrale puisse assurer la formation et l'accompagnement des agents régionaux et des opérateurs de saisie.

4.1.4.3 Support de formation et documentation

Les supports de formation et la documentation fournis devront couvrir l'intégralité du périmètre de l'outil, y compris les briques fonctionnelles et les développements réalisés spécifiquement dans le cadre du marché. Ils devront être soignés, structurés et adaptés aux différents profils utilisateurs (administrateurs centraux ou régionaux, opérateurs de saisie comptables ou enquêteurs) et particulièrement didactiques. La fourniture d'une version modifiable de ces supports est également attendue.

Par ailleurs, des modules d'autoformations sont attendus, avec un niveau d'exigence identique en matière de clarté et de pédagogie. Ils devront permettre aux utilisateurs d'atteindre un niveau d'autonomie suffisant dans l'utilisation de la solution.

Enfin, une documentation technique complète devra être remise à l'administration, notamment en ce qui concerne l'hébergement, les API exposées et tout autre aspect non fonctionnel.

4.2 Le paramétrage initial du questionnaire

L'administration confiera au titulaire le paramétrage d'une version opérationnelle du questionnaire RIDEA au sein de la solution proposée. L'annexe I décrit la majeure partie du volet comptable du questionnaire dans sa version actuelle, tel qu'il est actuellement défini dans la solution logicielle utilisée par l'administration. L'annexe II apporte des compléments d'information. L'annexe VI présente les différents écrans de saisies. L'annexe IV, quant à elle, décrit la version actuelle du volet extra-comptable dans un format plus littéral.

Il est demandé au titulaire de procéder au paramétrage de ces deux volets. Une attention particulière devra être portée aux conventions de nommage et à l'organisation des différents éléments du questionnaire, afin d'en faciliter l'appropriation, la maintenance et l'évolution par l'administration centrale.

Les différentes annexes fournies ici le sont dans leur version actuelle. Elles sont présentées afin de décrire le questionnaire dans sa version actuelle. Toutefois, les travaux du titulaire devront se baser sur un jeu d'annexes actualisé. Les modifications apportées seront très marginales et n'auront pas d'impact significatif sur la complexité ni sur le temps nécessaire au paramétrage du questionnaire par le titulaire.

4.2.1 Les variables

Il est attendu du titulaire qu'il reproduise de façon exhaustive l'ensemble des variables à saisir par les opérateurs. Celles-ci devront scrupuleusement conserver leurs identifiants.

Concernant les variables dont le seul objet est d'intervenir dans des contrôles, le titulaire pourra choisir de les reprendre ou non, dès lors que la fonctionnalité associée est intégralement conservée. Il est toutefois attendu qu'il définisse et applique des conventions de nommage strictes et explicites, afin de garantir une maintenance aisée et pérenne de ces variables.

L'annexe I, pages 6 à 627, présente les différentes variables du volet comptable, leur type ainsi que les contraintes qui leur sont propres. En complément, l'annexe II dresse la liste exhaustive de ces variables et de leurs propriétés. Ce fichier comporte un onglet unique contenant un tableau structuré à raison d'une ligne par variable et de plusieurs colonnes :

- **STRUCTURE** : nom de la structure au sein de laquelle la variable est appelée ;
- **NOM** : identifiant de la variable ;
- **LIBELLE** : libellé complet de la variable ;
- **TYPE** : type de la variable. La plupart des types sont usuels (Boolean, String, Date, etc.). Le type « Code » n'accepte que les valeurs définies dans la colonne NOMENCLATURE. D'autres types (sexe, SIRET, NumeroEDE, NumeroPacage) comportent des contraintes spécifiques, lesquelles pourront être mises en œuvre par tout dispositif garantissant un niveau de contrôle équivalent ;
- **TAILLE** : nombre de caractères de la variable ; pour les variables numériques, le nombre indiqué après la virgule correspond au nombre de décimales ;
- **OBLIGATOIRE** : précise si la variable doit impérativement être renseignée ;
- **NOMENCLATURE** : définit les valeurs autorisées pour les variables de type code. Le mot-clef « Référentiel » est parfois renseigné à la place des valeurs autorisées. Dans ce cas les valeurs sont précisées dans les fichiers .csv de l'annexe VII ;
- **ECRANS** : précise les écrans ou feuillets sur lesquels la variable est appelée ;
- **INITIALISATION** : précise dans quel contrôle d'initialisation la variable intervient ;
- **COHERENCE** : précise dans quel contrôle de cohérence la variable intervient ;
- **VALORISATION** : précise dans quel contrôle de valorisation la variable intervient ;
- **AFFICHAGE** : précise dans quel contrôle d'affichage la variable intervient.

4.2.2 Les contrôles

Les contrôles du volet comptable sont décrits, tels qu'implémentés dans l'applicatif actuel, à l'annexe I, pages 928 à 1 556. La syntaxe utilisée demeure simple et aisément compréhensible. Ils sont répartis en quatre catégories :

- **Les contrôles d'affichage** (page 928 à 955) : permettent d'afficher ou de masquer un élément du questionnaire en fonction d'une condition logique ;
- **Les contrôles d'initialisation** (page 956 à 959) : permettent d'attribuer une valeur à une ou plusieurs variables dès la création d'une fiche d'exploitation ;
- **Les contrôles de validation** (page 960 à 1 048) : permettent d'attribuer une valeur à une ou plusieurs variables lors de leur déclenchement ;
- **Les contrôles de cohérence** (page 1 049 à 1 556) : permettent de vérifier la cohérence des données et, le cas échéant, de faire apparaître une zone destinée à recueillir une justification. Ils comportent les attributs complémentaires suivants :
 - o **Bloquant pour la validation niveau 1** : si la valeur est « oui », la fiche ne peut être validée tant que la condition est vraie. L'opérateur de saisie doit procéder à une modification ;
 - o **Bloquant pour la validation niveau 2** : si la valeur est « oui », la justification devra être approuvée par les agents centraux. Après validation par l'opérateur de saisie puis par l'agent régional, le statut de la fiche devient « À valider – niveau national » ;
 - o **Option de qualification/commentaire** : trois modalités sont prévues :
 - **Qualification obligatoire, commentaire obligatoire** : une justification doit être fournie en sélectionnant une modalité dans la liste déroulante associée au contrôle. Une modalité « Autre » est ajoutée en fin de liste, si celle-ci est sélectionnée, une justification complémentaire doit obligatoirement être saisie dans un champ libre ;
 - **Sans qualification, commentaire obligatoire** : une justification doit obligatoirement être saisie en texte libre ;
 - **Sans qualification, sans commentaire** : aucune justification n'est demandée.

La liste des modalités proposées dans les listes déroulantes des contrôles de cohérence est définie à l'annexe III :

- La colonne A : indique l'identifiant de la modalité ;
- La colonne B : indique l'identifiant du contrôle ;
- La colonne C : précise le libellé de la modalité affiché dans la liste déroulante.

4.2.3 Les feuillets

Les feuillets du volet comptable sont décrits en annexe I pages 1 559 à 1 725, ils devront également être transposés dans la logique de l'outil fourni. Sans nécessairement reproduire à l'identique la mise en page actuelle, une attention particulière devra être portée afin de garantir une saisie fluide et cohérente avec la chronologie des documents comptables usuels. Des captures d'écran de la

solution actuelle sont présentées en annexe VI. Bien que légèrement dégradées lors du processus de capture, elles permettent d'en illustrer le fonctionnement général. Le titulaire veillera en particulier à faciliter la saisie, notamment par une gestion rigoureuse des tabulations et, plus généralement, par un enchaînement logique et ergonomique des champs de saisie ainsi que par l'intégration des raccourcis clavier usuels.

Un module de navigation entre les différents éléments du questionnaire, et notamment entre les feuillets ou écrans, devra permettre une saisie non linéaire autorisant des allers-retours fréquents d'un élément à un autre. Ce module ne devra pas interférer avec le fonctionnement des contrôles, y compris lors de la modification d'éléments déjà saisis, ni perturber la sauvegarde progressive des données.

Enfin, un feuillet dédié ou tout dispositif équivalent devra centraliser et récapituler l'ensemble des contrôles de cohérence déclenchés au cours de la saisie et permettre la saisie ainsi que la vérification des justifications associées. Cette partie du questionnaire devra également préciser des éléments de contexte, tels que le niveau de validation concerné ou l'écran sur lequel les contrôles ont été appelés.

L'annexe I, pages 1 559 à 1 725, présente les différents feuillets du questionnaire web tels qu'ils sont décrits dans l'appliquet actuel. La syntaxe utilisée, relativement simple, présente des similitudes avec le HTML. L'en-tête expose les contrôles applicables au feuillet, puis sont détaillées les différentes rubriques, lesquelles comprennent à la fois les variables saisissables et des éléments de mise en forme (positionnement, couleur de police, mise en gras, etc.).

4.3 Hébergement

Un hébergement de type Cloud est attendu.

Dans le contexte de confidentialité importante des données (article 6 de la loi de 1951), les services d'infrastructure IaaS de type Cloud devront obligatoirement respecter la qualification SecNumCloud, au plus tard dans un délai de douze mois à compter de la notification du marché. Les services de niveau PaaS/CaaS et SaaS devront être qualifiés SecNumCloud.

La solution pourra néanmoins être mise à disposition en mode SaaS, hébergée sur l'infrastructure cloud du titulaire, de manière transitoire, afin de permettre la conduite en parallèle des travaux d'intégration technique ainsi que des opérations de formation et de paramétrage du questionnaire.

L'offre d'intégration devra fournir des services de gestion des logs, une supervision de base des services, une sauvegarde quotidienne, une sécurité des accès, l'ajout de procédures ordonnancées de base, une exposition des services sécurisée. En cas d'intégration au sein de l'infrastructure du MAASA, cela sera réalisé en s'appuyant sur les services transverses proposés par les équipes informatiques du MAASA.

4.4 Evolutions

Les développements complémentaires et les évolutions apportées à la solution de collecte tout au long de la durée du marché pourront être d'ordres différents. On distinguera les évolutions qui viseront à ajuster ou améliorer les fonctionnalités existantes décrites à la section 4.1 et les évolutions qui viendront apporter de nouvelles fonctionnalités nécessaires à d'autres enquêtes du ministère.

4.4.1 Ajustements et améliorations

Des évolutions aux fonctionnalités décrites à la section 4.1 pourraient être envisagées au cours de la durée du marché. Elles auraient pour objet de couvrir les besoins d'adaptation fonctionnelle, d'amélioration continue et d'ajustement de la solution. Elles concerneraient notamment la simplification des usages, l'optimisation des processus, le renforcement de l'efficacité opérationnelle, ainsi que l'amélioration du confort d'utilisation et de l'ergonomie. Ces évolutions auraient vocation à faire évoluer la solution afin de l'adapter aux besoins réels des utilisateurs et à leurs contraintes. Elles s'inscriraient dans une logique d'amélioration progressive et continue des performances de la solution.

Les prestations correspondantes seraient déclenchées au fur et à mesure de l'identification des besoins, par émission de bons de commande.

4.4.2 Fonctionnalités nécessaires aux autres enquêtes

Le SSP souhaite pouvoir utiliser la solution logicielle employée dans le cadre du RIDEA pour développer et administrer les questionnaires d'autres enquêtes.

Des développements complémentaires devront être possibles afin d'adapter l'outil aux particularités méthodologiques et techniques propres à ces autres dispositifs d'enquête. Dans ce cas, ils feront l'objet d'un marché de prestation similaire, comme stipulé à l'article 9 du CCAP.

5 Liste des annexes

Annexe I	Suricate_DEFINITION.pdf
Annexe II	SURICATE - Donnees.xls
Annexe III	RICA2025_Referentiel_QUALIFICATION.csv
Annexe IV	Questionnaire RIDEA.docx
Annexe V	Correspondance planComptable RICA.xlsx
Annexe VI	CaptureEcran.zip
Annexe VII	Annexe VII - Referentiels.zip